

VILLE de DOL DE BRETAGNE**CONSEIL MUNICIPAL du 15 octobre 2015****- COMPTE RENDU DE SEANCE -**

Présents : M. RAPINEL, Maire - Président ; Mme FONTMORIN, M. PEDRON, M. BARAT, Mme GREGOIRE, M. MALECOT - Adjoint ; M. AMIOT, M. COADIC, Mme ROUYEZ, Mme MACE, Mme JOUQUAN, M. ROTA, M. BREGAINT, Mme EGAUX, Mme LAVERDUNT, Mme FRONTEAU, M. LEPORT, Mme PINÇON, M. CHALIGNE, Mme HERY, Mme GRACE - Conseillers Municipaux.

Représentés : Mme COUAPEL (représentée par Mme GREGOIRE), M. TONNEAU (représenté par M. COADIC), M. REHEL (représenté par M. ROTA), Mme PRUNIER-BRIAND (représentée par Mme FRONTEAU), M. POULAIN (représenté par M. LEPORT), M. MERCIER (représenté par M. CHALIGNE), M. LEFOUR (représenté par Mme HERY).

Absent excusé : M. LEROY.

Adoption du Procès-Verbal de la séance de Conseil Municipal du 28 août 2015 :
Ledit Procès-Verbal est adopté à l'unanimité.

1. Installation d'un nouveau Conseiller Municipal.

Le Conseil Municipal :

- Vu l'article L.270 du Code électoral,
- Considérant la démission pour raisons personnelles de Mme Emilie HUCHET,
- **procède** à l'installation de M. Loïc LEFOUR en remplacement de Mme Emilie HUCHET.
- **entérine** à l'unanimité le nouveau tableau du Conseil Municipal annexé à la présente délibération.
- **précise** que M. Loïc LEFOUR remplacera Mme Emilie HUCHET dans ses délégations.

2. Budget 2015 :**a- Budget Général : Décision Modificative n° 2.**

Dépenses d'investissement	Rappel prévisions (en € TTC)	Proposition DM2 (en € TTC)
Programmes :		
105 – Matériels Services Techniques	25 000	5 000
112 – Installations sportives	10 000	2 500
125 – Matériels Mairie	18 000	5 000
143 – Acquisitions diverses	23 500	1 500
TOTAL		14 000
Recettes d'investissement		
16 – Ecriture d'équilibre (emprunt)		9 000
21 – Vente de matériels		5 000
TOTAL		14 000

Le Conseil Municipal **autorise** à l'unanimité M. le Maire à procéder aux ouvertures de crédits telles que présentées ci-avant, au Budget Général 2015 et qui constituent la DM2.

b- Budget Lotissement « le Clos des Pommiers » : Décision Modificative n° 1.

Dépenses de fonctionnement	Rappel Prévisions (en € TTC)	Proposition D.M.1 (en € TTC)
011 – Charges à caractère général (aménagement)	0	2 000
042 – Variation de stocks	180 505	2 000
TOTAL		4 000
Recettes de fonctionnement		
7015 – Produit des ventes	36 000	2 000
042 – Opérations d'ordre de section à section	180 505	2 000
TOTAL		4 000
Dépenses d'investissement	Rappel Prévisions (en € TTC)	Proposition D.M.1 (en € TTC)
040 – Opérations d'ordre de section à section	180 505	2 000
TOTAL		2 000
Recettes d'investissement		
040 – Opérations d'ordre de section à section	180 505	2 000
TOTAL		2 000

Le Conseil Municipal **autorise** à l'unanimité M. le Maire à procéder aux ouvertures de crédits telles que présentées ci-dessus, au Budget annexe 2015 du Lotissement « Le Clos des Pommiers » et qui constituent la DM1.

3. SDE 35 (Syndicat Départemental d'Énergie d'Ille et Vilaine) : rapport d'activités 2014.

Le Conseil Municipal,

- Vu l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- **prend acte** du rapport d'activités de l'année 2014 du SDE 35.

4. Surveillance des études du soir à l'école élémentaire par les enseignants : prise en charge par la Commune.

Ces études sont assurées par les enseignants en dehors des TAP de 16h30 à 17h30. En fonction du nombre d'élèves, 2 à 3 études sont ouvertes (15 à 20 enfants par étude).

Le Conseil Municipal :

- **décide** à l'unanimité de reconduire les études dirigées du soir à l'école élémentaire Louise Michel selon les conditions précisées ci-avant.
- **précise** que les professeurs des écoles chargés de ce service, percevront les indemnités conformément à la réglementation en vigueur (décrets n° 66-787 du 14 octobre 1966 et n° 82-979 du 19 novembre 1982 et arrêté interministériel du 11 janvier 1985).

5. Acquisition - amélioration des logements locatifs sociaux rue Eléonor Daubrée : garantie des prêts contractés par Emeraude Habitation :**a- 3 logements individuels.**

Cet emprunt d'un montant total de 150 729 € est constitué de 2 lignes de prêt aux caractéristiques suivantes :

- ❖ 1 prêt de type PLUS (Prêt Locatif à Usage Social)
 - Montant : 60 160 €
 - Durée : 40 ans
 - Taux indexé sur le Livret A
- ❖ 1 prêt de type PLAI (Prêt Locatif Aidé d'Intégration)
 - Montant : 90 569 €
 - Durée : 40 ans
 - Taux indexé sur le Livret A

Le Conseil Municipal :

- Vu les articles L.2252-1 et L.2252-2 du Code général des collectivités territoriales ;
- Vu l'article 2298 du Code civil ;
- Vu le contrat de prêt n° 39252 en annexe signé entre Emeraude Habitation, ci-après l'Emprunteur et la Caisse des dépôts et consignations ;
- **décide** à l'unanimité :

Article 1 : L'assemblée délibérante de la Commune de Dol de Bretagne accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un montant total de 150 729 € souscrit par

l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 39252, constitué de 2 lignes de prêt.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

- La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

- Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Le Conseil s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

b- 16 logements du collectif.

Cet emprunt d'un montant total de 852 518 € est constitué de 4 lignes de prêt aux caractéristiques suivantes :

- ❖ 1 prêt de type PLUS (Prêt Locatif à Usage Social)
 - Montant : 453 994 €
 - Durée : 40 ans
 - Taux indexé sur le Livret A
- ❖ 1 prêt de type PLUS
 - Montant : 122 753 €
 - Durée : 50 ans
 - Taux indexé sur le Livret A
- ❖ 1 prêt de type PLAI (Prêt Locatif Aidé d'Intégration)
 - Montant : 217 077 €
 - Durée : 40 ans
 - Taux indexé sur le Livret A
- ❖ 1 prêt de type PLAI
 - Montant : 58 694 €
 - Durée : 50 ans
 - Taux indexé sur le Livret A

Le Conseil Municipal :

- Vu les articles L.2252-1 et L.2252-2 du Code général des collectivités territoriales ;

- Vu l'article 2298 du Code civil ;

- Vu le contrat de prêt n° 39250 en annexe signé entre Emeraude Habitation, ci-après l'Emprunteur et la Caisse des dépôts et consignations ;

- **décide** à l'unanimité :

Article 1 : L'assemblée délibérante de la Commune de Dol de Bretagne accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un montant total de 852 518 € souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 39250, constitué de 4 lignes de prêt.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

- La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

- Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Le Conseil s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

6. Lotissement « le Clos des Pommiers » : vente du lot n° 24.

Le Conseil Municipal :

- **décide** à l'unanimité de vendre à Mme Odette de la Fayolle, domiciliée allée 42, 27 avenue Lacassagne à Lyon (69003), le lot n° 24 du lotissement « le Clos des Pommiers » (parcelles AY 522 et 532), d'une superficie de 618 m², au prix de 59,00 € HT le mètre carré (67,28 € TTC le m²).

- **dit** que les frais d'acte sont à la charge de l'acquéreur.

- **charge** l'étude des notaires associés, sise place Toullier à Dol, de la rédaction de l'acte correspondant.

- **précise** que la présente délibération annule et remplace la délibération n° 2015/055 du 09 avril 2015.

7. Acquisition d'une parcelle de terrain - terrain d'accès à l'escalier reliant le boulevard Deminiac au passage des Bas Celliers.

Le Conseil Municipal :

- **décide** à l'unanimité d'acquérir une petite parcelle d'une superficie de 4 à 5 m², partie de la parcelle AC 1160 appartenant à M. Louis BERTRAND 15 bis, boulevard Deminiac à Dol de Bretagne.

- **dit** que la cession est consentie à titre gratuit.

- **dit** que les frais d'acte et de bornage sont à la charge de la Ville de Dol.
- **charge** l'étude des notaires associés, sise place Toullier à Dol, de la rédaction de l'acte correspondant.

8. Taxe d'aménagement : exonération des abris de jardin, pigeonniers et colombiers.

Le Conseil Municipal :

- Vu les délibérations n° 2011/150 du 25 novembre 2011 et n° 2013/126 du 22 novembre 2013, instituant la taxe d'aménagement sur le territoire de la commune, fixant le taux et les exonérations ;
- Vu les articles L.331-1 et suivants du Code de l'Urbanisme ;
- Vu l'article L.331-9 du Code de l'Urbanisme ;
- **décide** à l'unanimité en plus des exonérations décidées par les délibérations sus-visées, d'exonérer en application de l'article L.331-9, 8^{ème} alinéa, du Code de l'Urbanisme, les abris de jardin, les pigeonniers et les colombiers.
- **précise** que le taux d'exonération desdits abris de jardin, pigeonniers et colombiers est de 100 %.

9. Personnel communal :

a - Mise à jour du tableau des effectifs.

- ❖ Filière administrative :
Création de 3 postes d'agent administratif principal de 2^{ème} classe.
 - ❖ Filière technique :
Création d'un poste d'agent de maîtrise.
- Cela permettra ainsi des avancements de grade pour 4 personnels de la collectivité.

Le Conseil Municipal **entérine** à l'unanimité la mise à jour du tableau des effectifs du personnel communal telle que présentée ci-avant.

b- Remboursement des frais de déplacement des agents utilisant leur véhicule personnel pour les besoins et l'intérêt du service.

Le Conseil Municipal :

- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;
- Vu le décret n° 2010-654 du 19 juillet 2001 fixant les conditions et modalités de règlements des frais de déplacements des personnels des collectivités territoriales ;
- Vu l'arrêté du 05 janvier 2001 du Ministre délégué aux collectivités territoriales fixant le montant forfaitaire relatif aux frais de déplacements des personnels des collectivités territoriales ;
- **décide** à l'unanimité le versement de l'indemnité forfaitaire pour frais de déplacement des agents utilisant leur véhicule personnel à l'intérieur de la commune pour les besoins et dans le cadre du service public communal.
- **précise** que sont concernés certains agents :
 - ♦ du service Animation / Jeunesse,
 - ♦ du service Culturel (ludothèque et médiathèque).
- **dit** qu'un arrêté municipal fixera le montant pour chaque agent concerné.

c- Subvention à l'Amicale nouvellement créée.

Le Conseil Municipal :

- **décide** à l'unanimité d'allouer à l'association « Amicale du Personnel de la Ville de Dol de Bretagne » une subvention d'un montant de 500,00 €.
- **dit** que la dépense correspondante sera imputée au compte 657 des dépenses de fonctionnement du Budget Général.

10. Dénomination du futur lotissement de l'ex-stade Tézé Herbert.

Le Conseil Municipal **décide** de dénommer le futur lotissement communal qui correspondait à l'ancien terrain de sports « Tézé Herbert », rue de Belle Lande : le Domaine du Grand Beauvais.

Résultat du vote : 22 voix pour ; 5 voix contre (Mmes Héry, Grace, MM. Mercier, Chaligné et Lefour) et 1 abstention (Mme Macé).

11. Informations diverses :

a- Avenants :

- ❖ Rénovation Grand Orgue de la Cathédrale - Marché de travaux :

Lot unique : SARL Hédelin et Cie - Le Rippé (61)

Avenant n° 1 : montant : 1 572,00 HT constitués par :

- Moins-value sur le remplacement de flûtes (- 1 625,00 € HT)
- Plus-value sur des cartes de commandes de tirage des jeux (+ 3 197,00 € HT).

❖ Aménagement rue Monseigneur Robin - Marché de travaux :

Lot unique : voirie - terrassement - bordures :

Entreprise retenue : Groupement SERENDIP / POTIN TP : - 2 090,00€ HT.

❖ Terrain synthétique - Marché de travaux :

• Lot 1 - Terrassement - VRD - aire sportive / Société ART DAN de Carquefou (44) :

Avenant n° 1 : - 4 144,12 € HT

Avenant n° 2 : + 2 650,00 € HT

• Lot 2 - Eclairage / SPIE de Saint Herblain (44) :

Avenant n° 1 : + 747,40 € HT.

b- Nouveau marché :

❖ Aménagement carrefour rue de Saint-Malo / rue des Murets - Marché de travaux :

Lot unique : terrassement - voirie - assainissement - téléphone - signalisation :

Attribué à l'entreprise POTIN TP de Dol pour un montant de 37 651,00 € HT.

c- Marché complémentaire :

❖ Marché de travaux « vestiaires / sanitaires » du complexe sportif Pierre de Coubertin :

Lot 1 - Voirie - terrassement - assainissement / Entreprise TERCAM :

Passation d'un marché complémentaire : 6 506,00 € HT.

Le Conseil Municipal **prend acte** de ces informations.

Pour affichage le 20 octobre 2015.

Le Maire,
Denis RAPINEL



COMMUNE DE DOL DE BRETAGNE
TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL

Les conseillers municipaux prennent rang dans l'ordre du tableau. L'ordre du tableau est déterminé, même quand il y a des sections électorales : 1er par la date la plus ancienne de nomination intervenue depuis le dernier renouvellement intégral du conseil municipal; 2e entre conseillers élus le même jour, par le plus grand nombre de suffrages obtenus ; 3e et, à égalité de voix, par la priorité d'âge. Un double du tableau reste déposé dans les bureaux de la Mairie, de la Sous-Préfecture et de la Préfecture, où chacun peut en prendre communication ou copie.

N° ordre	Fonct.	Nom	Prénom	Date de naissance	Profession	Domicile	Date élection	Nbre de suffrages obtenus
1	M	RAPINEL	Denis	10/09/1959	Conseiller de gestion	11, rue du Pendant des Vallées	23/03/2014	1358
2	A	FONTMORIN	Jacqueline	21/06/1958	Professeur des écoles en retraite	15, rue du Clos Lupin	23/03/2014	1358
3	A	PEDRON	Loïc	30/06/1956	Chef de cuisine	9, rue du Pendant des Vallées	23/03/2014	1358
4	A	BARAT	Louis	21/04/1957	Officier en retraite Pompiers de Paris	3, rue de Quercourt	23/03/2014	1358
5	A	COUAPEL	Sylvie	14/10/1971	Cadre d'éducation	11, avenue Aristide Briand	23/03/2014	1358
6	A	TONNEAU	Jean-Luc	04/04/1957	Conchyliculteur	8, passage de la Lavanderie	23/03/2014	1358
7	A	GREGOIRE	Charlotte	05/02/1986	Enseignante	3, chemin de la Belle Etoile	23/03/2014	1358
8	A	MALECOT	Jean-Marie	10/04/1968	Cadre Commercial	30, rue Pierre Flaux	23/03/2014	1358
9	CM.d.	AMIOT	Patrick	17/04/1953	Editeur	Lieu-dit Becane - MONT DOL	23/03/2014	1358
10	CM.d.	COADIC	Xavier	15/06/1968	Respons. marketing La Bourbansais	20, rue Lejampfel	23/03/2014	1358
11	CM	ROUYEZ	Florence	06/10/1970	Docteur vétérinaire	10, rue de Dinan	23/03/2014	1358
12	CM	REHEL	Erwan	05/02/1971	Pharmacien	Le Vieux Presbytère	23/03/2014	1358
13	CM	MACE	Nicole	10/06/1966	Commerçante	16, rue Alphonse Pellé	23/03/2014	1358
14	CM	JOUQUAN	Odile	13/12/1970	Agricultrice	Les Orgeries	23/03/2014	1358
15	CM	ROTA	Patrice	09/12/1966	Directeur d'agence GUISNEL	1, Avenue Aristide Briand	23/03/2014	1358
16	CM	PRUNIER-BRIAND	Catherine	18/08/1961	Auxiliaire de puériculture	4, chemin de Quercourt	23/03/2014	1358
17	CM	BREGAINT	Julien	04/12/1948	Retraité cabinet d'expertise comptable	6, rue du Marais	23/03/2014	1358
18	CM	EGAUX	Camille	24/07/1992	Etudiante "Eco. gestion publique"	11 bis, Chemin de la Neuve	23/03/2014	1358
19	CM	POULAIN	Jean-Marc	07/03/1970	Cadre administratif	Le Clos de la Forêt Harault	23/03/2014	1358
20	CM	LAVERDUNT	Marie-Christine	03/10/1959	Secrétaire	10, rue du Colombier	23/03/2014	1358
21	CM	FRONTEAU	Marie-Pierre	25/03/1946	Cadre commerciale Internat. retraitée	4 bis, rue de Légeard	23/03/2014	1358
22	CM	LEPORT	François	04/01/1969	Agriculteur	38, boulevard Deminiac	23/03/2014	1358
23	CM	PINÇON	Soïzick	24/12/1965	Dessinatrice	7, rue du Colombier	23/03/2014	1358
24	CM	MERCIER	Philippe	22/02/1962	Docteur en pharmacie	24, boulevard Deminiac	23/03/2014	1057
25	CM	CHALIGNE	Gérard	27/11/1954	Retraité chauffeur-routier	15, rue de l'Abreuvoir Lorand	23/03/2014	1057
26	CM	HERY	Flavie	12/06/1965	Mère au foyer	12, rue de l'Abbaye	23/03/2014	1057
27	CM	LEROY	Jean-Luc	30/03/1965	Gérant de société	5, rue de Rennes	23/03/2014	1057
28	CM	GRACE	Gwenaëlle	06/01/1978	Enseignant-chercheur	87, rue de Paris	23/03/2014	1057
29	CM	LEFOUR	Loïc	13/10/1956	Agent immobilier	8bis, rue de la crémaillère	23/03/2014	1057

Certifié exact, le 15 octobre 2015

Le Maire,

